

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge
127/11

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JACKY GERARD**

OBJET : Avenant à la convention cadre pour le financement d'une prestation de compensation du handicap (PCH) mutualisée dans le cadre de l'habitat inclusif.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux personnes en situation de handicap, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Commission permanente du 13 décembre 2019 a validé le résultat de l'appel à candidature de l'habitat inclusif lancé en 2018. Elle a par ailleurs voté la convention cadre de partenariat ayant pour objet la mise en commun de la prestation de compensation du handicap (PCH) des locataires.

Cette convention nécessite d'être complétée et précisée notamment sur l'article 4 : modalités de financement des projets.

Il s'agit de préciser les modalités de versement de la PCH mutualisée, le montant de la dotation, annuelle, d'introduire les conditions de régularisation de cette dotation et des pièces justificatives à fournir.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL